

LISTE DES DOCUMENTS A ANNEXER À LA DEMANDE POUR CHAQUE MEMBRE DE PLUS DE 18 ANS

1. Obligatoirement :

- **Avertissement extrait de rôle Imposition 2015 - revenus 2014**

Si vous étiez encore aux études en 2014 : une attestation de fréquentation scolaire

2. Preuve des revenus actuels

Pour les salariés :

Une copie des 3 dernières fiches de paie, les congés payés 2016 ainsi que la dernière prime de fin d'année 2016 avec montant imposable.

Ouvriers de la construction, copie de la carte timbres fidélité et intempéries

Intérimaires : toutes les fiches de paie des 3 derniers mois + une attestation de chômage reprenant vos indemnités depuis le 01/01/2016.

Pour les **indépendants** : Compte de résultat et d'exploitation (dernière année civile terminée) et copie de la déclaration à la TVA.

Pour les chômeurs et autres :

- *Ménage dont le seul membre au travail a perdu son emploi dans les 12 derniers mois* : C4, attestation de fin d'activités
- *Chômage, mutuelle* : attestation avec taux journalier actuel
- *C.P.A.S.* : attestation avec le montant actuel
- *Attestation de bourse d'études* avec montant ou les 3 derniers paiements de la bourse
- *Pensionnés* : copie du dernier paiement de la pension ainsi que le paiement du mois de mai avec les congés payés
- *Handicapés* percevant une pension de la vierge noire : copie du dernier paiement

3. Une composition de ménage

Concernant toutes les personnes reprises dans la demande **reprenant le numéro de registre national**.

4. Attestation des allocations familiales

Reprenant le nom de tous les enfants bénéficiaires

5. Attestation de fréquentation scolaire

Pour les enfants à partir de 18 ans

6. Une attestation de handicap à plus de 66%

Reprenant la période de reconnaissance de l'handicap, pour les personnes reconnues par le Ministère de la Prévoyance Sociale

7. Séparation -Divorce

Copie du jugement du tribunal de la jeunesse ou convention par notaire ou médiateur familial agréé. Seuls seront pris en considération les enfants de moins de 18 ans et les enfants de 18 à 25 ans, sur preuve de la perception d'allocations familiales (par un membre du ménage ou non).

Si vous payez une pension alimentaire, joindre une copie des 3 derniers paiements de la pension.

MERCI de veiller à nous communiquer les numéros nationaux des enfants en hébergement.

8. Déclaration sur l'honneur de non propriété